

Addictions et précarité

Un réseau pour une prise en charge cohérente de l'utilisateur

Pour tenter de mener une politique plus efficace de prévention et de prise en charge des personnes toxicomanes ou en conduite addictive, des professionnels du champ sanitaire et social de la région Champagne-Ardenne ont créé le réseau Addica. Il mise sur les formations et l'information pour dépasser les clivages institutionnels, et développe des outils pour améliorer le suivi des publics concernés.

Face à l'augmentation des différentes conduites addictives, de la polytoxicomanie et de la précarité des conditions de vie de certains patients, comment développer une prise en charge efficace ? C'est pour essayer de répondre à cette question que des médecins de la région Champagne-Ardenne ont lancé Addica (1), en septembre 2001. Ce réseau régional rassemble 90 professionnels issus des secteurs médicaux, paramédicaux et sociaux (médecins généralistes, spécialistes libéraux et hospitaliers, institutions de soins pour toxicomanes, équipes des intersecteurs alcoolologiques et des secteurs hospitaliers concernés, pharmaciens et travailleurs sociaux) dans les départements de la Marne et des Ardennes.

**70 patients
ont signé
un contrat
pour entrer
dans le réseau**

opérationnel dans la mesure où ce sont souvent quelques personnes qui déclenchent sa création de façon "verticale" », explique Dominique Depinoy, médecin et coordinateur d'Addica.

D'où la création d'un nouveau réseau qui vise justement à dépasser les clivages interinstitutionnels et à favoriser des prises en charge mieux coordonnées et cohérentes. « *Le travail médico-social est le fait d'institutions qui, souvent soucieuses de défendre leur territoire ou bien tellement*

prises par le travail quotidien, ne peuvent développer un partenariat solide et permanent », observe Nicole Lamoureux-Maillet, formatrice à l'Institut régional du travail social de Champagne-Ardenne.

Dépasser les clivages interinstitutionnels

L'idée d'un travail partenarial pour améliorer la qualité des soins envers les usagers (le principal financeur d'Addica est l'Union régionale des caisses d'assurance maladie) naît au cours des années 90, à la suite de l'instauration d'un réseau Ville-Hôpital dans le département de la Marne. « *Mais ce dernier n'a jamais réussi à fonctionner pleinement. Ce type de réseau a beaucoup de mal à être*

(1) Le réseau Addica (Addictions-Précarité Champagne-Ardenne) est porté par l'association Partage 51 : 28, cours Jean-Baptiste-Langlet - 51100 Reims - Tél. 03 26 47 38 56 - www.addica.org

Pour tenter d'apporter une réponse concertée, Addica organise des rencontres pluriprofessionnelles régulières afin de mieux faire comprendre les pratiques du réseau, d'initier les partenaires aux nouveaux outils mis en place en son sein et de développer des thématiques médicales ou sociales (« traitements de substitution », « repérages des conduites d'alcoolisation avant la dépendance », etc.). Le volet formation porte, quant à lui, sur les différents types d'addictions et leur prise en charge.

Le but n'est pas, commentent les responsables, « *d'attirer un grand nombre de patients vers un petit nombre de professionnels spécialisés, mais de faire comprendre que chaque acteur de la santé s'occupera encore mieux d'un patient alcoolique, toxicomane ou en situation d'exclusion, grâce à une pratique en réseau formalisé* ». Un des outils essentiels, et novateur dans le domaine des conduites addictives et de la précarité, réside dans le partage d'informations concernant l'utilisateur.

Le patient reconnu comme acteur

Depuis mars 2002, 70 patients ont rejoint le réseau, ce qui a permis de développer une prise en charge collective fondée notamment sur la pratique du « dossier patient partagé ». Une évolution importante, estime Dominique Depinoy : « *Les patients intégrés ne sont pas encore très nombreux mais cette démarche volontaire les rend acteurs et constitue déjà un acte thérapeutique. Le patient signe un contrat et décide, dans un but de confidentialité, quels sont les professionnels médicaux et les travailleurs sociaux qui vont se partager les informations le concernant. Cet outil était surtout utilisé dans des pathologies médicales, comme le diabète, les soins palliatifs, etc., mais pratiquement pas dans les domaines des conduites addictives et de la précarité pour lesquelles la nosologie est moins établie.* » Grâce au « dossier patient partagé », la situation de l'utilisateur peut être

SANTÉ

L'Inserm réclame la prise en charge à 100 % des personnes alcoolodépendantes

Les personnes souffrant d'alcoolisme chronique ont des difficultés particulières à accéder à des soins adaptés. Les professionnels de santé ont un rôle crucial à jouer dans la prise en charge de ces personnes.

Les personnes souffrant d'alcoolisme chronique ont des difficultés particulières à accéder à des soins adaptés. Les professionnels de santé ont un rôle crucial à jouer dans la prise en charge de ces personnes.

À l'instar de ses collègues, les experts recommandent une prise en charge à 100 % des personnes souffrant d'alcoolisme chronique. Les professionnels de santé ont un rôle crucial à jouer dans la prise en charge de ces personnes.

Les personnes souffrant d'alcoolisme chronique ont des difficultés particulières à accéder à des soins adaptés. Les professionnels de santé ont un rôle crucial à jouer dans la prise en charge de ces personnes.

Les personnes souffrant d'alcoolisme chronique ont des difficultés particulières à accéder à des soins adaptés. Les professionnels de santé ont un rôle crucial à jouer dans la prise en charge de ces personnes.

Les personnes souffrant d'alcoolisme chronique ont des difficultés particulières à accéder à des soins adaptés. Les professionnels de santé ont un rôle crucial à jouer dans la prise en charge de ces personnes.

Rectificatif. Dans notre reportage sur le réseau Addica de prise en charge des personnes toxicomanes ou en conduite addictive en Champagne-Ardenne (ASH n° 2293 du 10-01-03, p. 33), l'adresse est erronée. L'association porteuse de ce réseau est GT 51 (Médecine générale et conduites addictives) : 2, rue Simon - 51100 Reims - Tél. 03 26 50 11 11. Nos lecteurs voudront bien nous excuser.